

L'an deux mille dix-neuf et le 21 février, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents :** Bernard CAUSSE, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Olivia MAILLEBAU, adjoints. Jean-Claude BRUGIÉ, Mireille CENSI, Bruno DALBIN, Babeth FERNANDEZ, Lionel JOULIA, Jean-Paul LAFFLY, Anne LE BAUX, Sandrine NOËL, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

**Représentés :**

Anne DAURENJOU-STRASSER a donné pouvoir à Marie-Thérèse DELOUSTAL.

Nicolas JULVÉ a donné pouvoir à Olivia MAILLEBAU.

Bernadette MARRIAT a donné pouvoir à Mireille CENSI.

Philippe MORISSE a donné pouvoir à Bruno DALBIN.

Louis DROC a été nommé secrétaire.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20190221-1

(en attente de validation nouveau projet de convention)

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20190221-2

**SUBVENTIONS 2019 VOYAGES SCOLAIRES, CLUB DES JEUNES SOUYRINOIS ET ACCOMPTES CRENEAU ET OGEC SALLES-LA-SOURCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal quatre demandes de subventions, concernant des aides aux voyages scolaires pour les enfants domiciliés à Salles-la-Source. Il rappelle la méthode de calcul définie par délibération du 21 janvier 2015 applicable à toute demande pour les enfants de la maternelle à la troisième, à savoir 8€ par nuitée et par enfant concerné par le voyage. Il présente également une subvention exceptionnelle pour le club des jeunes de Souyri suite à l'organisation des festivités du 11 novembre.

✓ Les demandes suivantes sont alors examinées :

Subventions voyages scolaires et club des jeunes souyrinois 2019		
657405	Collège Kervallon, voyage à Saragosse ou à Paris (4 nuitées X 8€ X 29 enfants)	928.00€
657403	Collège Saint Joseph, voyage en Espagne (4 nuitées X 8€ X 5 enfants)	160.00€
657407	Ecole Jean Auzel (4 nuitées X 8€ X 8 enfants)	256.00€
657401	Ecole de Souyri voyage à Paris (5 nuitées X 8€ X2 X39 enfants)	3120.00€
657412	Club des Jeunes de Souyri	403.00€
	TOTAL	4867.00€

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le versement de l'acompte de subvention au Créneau et à l'OGEC de l'école Saint-Joseph de Salles.

657433	Le Créneau	40 000.00€
657402	OGEC école Saint Joseph	20 000.00€
	TOTAL	60 000.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de verser les subventions telles que présentées. Les crédits seront repris au BP 2019.



Objet de la délibération n°20190221-3

**CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON :  
SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Considérant que notre collectivité ou établissement n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

**DECIDE**

- de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité ou établissement au Centre de Gestion de l'AVEYRON

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Objet de la délibération n°20190221-4

**VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL À ALSEROQUES (M. FOULQUIER)**  
 (en cours de rédaction)

Objet de la délibération n°20190221-5

**DEMANDE DE SUBVENTIONS : VOIRIE 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source, afin de remettre en état le réseau de voirie fortement dégradé par les intempéries, doit réaliser d'importants travaux d'investissement. Ces travaux indispensables représentent un coût conséquent pour le budget communal.

**Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. :		64 370 €
	Montant H.T.	
Etat	30%	19 311 €
Région	25%	16 093 €
Département	25%	16 093 €
Autofinancement	20%	12 874 €
<b>TOTAL</b>		<b>64 370 €</b>

**Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ☞ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ☞ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ☞ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

Objet de la délibération n°20190221-6

**DEMANDE DE SUBVENTIONS : Adressage 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source, souhaite réaliser l'adressage de ses différents villages.

En effet, si des noms de rues ont été donnés dans certaines zones, aucune numérotation n'existe. Cela rend difficile le travail des livreurs, de La poste mais également d'opérations comme le recensement.

Un devis a été établi par le SMICA ainsi que chez Signaux Girod pour l'achat et la pose de plaques de rues et l'achat des plaques de numéros.

**Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 21 356 €

Etat	46%	9 823.76 €
Région	20%	4 271.20 €
Département	20%	4 271.20 €
Autofinancement	20%	4 271.20 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 356.00 €</b>

### Échéancier prévisionnel de réalisation

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20180221-7

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ECOLE NOUVELLE 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source, en raison de l'accroissement démographique doit étudier un projet d'école nouvelle à Souyri. Ce projet nécessite le recours à un programmiste et un appel à projet d'architecte.

### Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 41 450 €

		Montant H.T.
Etat	40%	16 580 €
Région	20%	8 290 €
Département	20%	8 290 €
Autofinancement	20%	8 290 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 450 €</b>

### Échéancier prévisionnel de réalisation

2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20190221-8

## DEMANDE DE SUBVENTIONS CLÔTURE CIMETIÈRE SAINT-AUSTREMOINE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de répondre à la réglementation en vigueur concernant les cimetières, des travaux d'investissement s'imposent pour sécuriser le cimetière de Saint Austreminoine.

La Commune de Salles la Source souhaite mettre en conformité les fermetures périphériques du cimetière et ce dans le respect des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Les travaux consistent à réaliser une clôture sur muret en pierre et de réaliser un écran végétal tel que demandé par l'architecte des bâtiments de France.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.

### **Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 6 780 €

Etat	25%	1 695.00 €
Région	10%	678.00 €
Département	10%	678.00 €
Autofinancement	55%	3 729.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 780.00 €</b>

### **Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20190221-9

## DEMANDE DE SUBVENTIONS SALLE DES ASSOCIATIONS SÉVEYRAC

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la salle des associations de Séveyrac nécessite des travaux d'agrandissement, afin de la rendre plus fonctionnelle, avec la création d'un lieu de stockage du matériel et mobilier.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.

### **Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 10 727 €

Etat	40%	4 290.80 €
Région	20%	2 145.40 €
Département	20%	2 145.40 €
Autofinancement	20%	2 145.40 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 727.00 €</b>

**Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

Objet de la délibération n°20190221-10

**DEMANDE DE SUBVENTIONS SALLE DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS DE MONDALAZAC**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la salle de la culture et des associations de Mondalazac nécessite des travaux d'agrandissement, afin de la rendre plus fonctionnelle, avec un agrandissement et la création d'un lieu de stockage du matériel et mobilier.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.

**Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 61 575 €

		Montant H.T.
Etat	40%	24 630.00 €
Région	20%	12 315.00 €
Département	20%	12 315.00 €
Autofinancement	20%	12 315.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>61 575.00 €</b>

**Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

Objet de la délibération n°20190221-11

DEMANDE DE SUBVENTIONS MISE EN SÉCURITÉ ET HORS D’EAU BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’afin de maintenir les toitures des bâtiments communaux en bon état, des travaux d’investissement s’imposent pour sécuriser et mettre hors d’eau les toitures.

La Commune de Salles la Source réalise chaque année un programme de réfection des toitures dans le but d’éviter de trop fortes dégradations des bâtiments communaux dont le coût deviendrait encore plus élevé pour les remettre en état si aucune réfection n’est réalisée.

Les travaux consistent à l’installation de chéneaux pour le bâtiment du CRENEAU et l’église de Cougousse, à la pose d’arrêts de neige pour le musée afin d’empêcher la chute d’ardoises sur la rue de la Cascade et la cour de la Filature, à la réfection totale de la toiture du presbytère de Salles-la-Source, à la réfection d’une première partie des toitures des églises Saint Paul et Saint Loup, à l’installation de chéneaux, la réfection d’une partie de la façade et la réfection d’un pilastre sur l’église de Saint Austremoine, à la réfection totale de la toiture de l’ancien lavoir rue de la Cascade.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.

**Plan de financement**




Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 132 926 €

Etat	40%	53 170.40 €
Région	20%	26 585.20 €
Département	20%	26 585.20 €
Autofinancement	20%	26 585.20 €
<b>TOTAL</b>		<b>132 926.00 €</b>

**Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

-  approuve le projet ainsi que le plan de financement.
-  donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
-  autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l’État, à la Région et au Département.

Objet de la délibération n°20190221-12

DEMANDE DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENTS SOUYRI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’afin de maintenir les réseaux d’évacuation des eaux pluviales et les infrastructures de certaines de nos rues en bon état, des travaux d’investissement s’imposent pour améliorer la voirie et les réseaux de la rue du Couvent et du chemin de Favi à Souyri.

Dans la continuité de l'opération centre bourg, la Commune de Salles la Source souhaite mettre en place un programme de rénovation des rues adjacentes. Une remise en état de la voirie et des réseaux s'impose. Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite également valoriser les espaces en créant des aménagements urbains et paysager.

Les travaux consistent à renouveler les couches de roulement très détériorées, mettre en place des aménagements périphériques type caniveaux, bordure de trottoir, murets en pierre nécessaires à la sécurité, revoir dans son intégralité les réseaux de pluvial très vétustes et par endroit inexistants, à aménager des espaces verts en bord de voirie pour favoriser la biodiversité et l'embellissement du site.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.

### **Plan de financement**

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 56 658 €

Etat	40%	22 663.20 €
Région	20%	11 331.60 €
Département	20%	11 331.60 €
Autofinancement	20%	11 331.60 €
<b>TOTAL</b>		<b>56 658.00 €</b>

### **Échéancier prévisionnel de réalisation**

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

Objet de la délibération n°20190221-13

### DEMANDE DE SUBVENTIONS EXTENSION ATELIERS MUNICIPaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les ateliers municipaux sont trop petits pour assurer un bon fonctionnement des services. Il est nécessaire de prévoir une extension qui permettra un stockage correct du matériel et des véhicules tout en permettant aux agents d'avoir un espace de travail correct.

Ces travaux nécessitent un investissement conséquent sur le budget communal.



## Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 30 289 €

Etat	40%	12 115.60 €
Région	20%	6 057.80 €
Département	20%	6 057.80 €
Autofinancement	20%	6 057.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 289.00 €</b>

### Échéancier prévisionnel de réalisation

2<sup>ème</sup> semestre 2019

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20190221-14

### Opération Bourg Centre Souyri

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal de Salles-la-Source en date du 8 septembre 2016 portant délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Conques-Marcillac pour l'opération Bourg Centre de Souyri.

La participation de la Commune s'élève à 155 256.82 € TTC. Un premier acompte a été versé en 2018 d'un montant de 46 577.04 €.

Il convient d'inscrire au BP 2019, compte 238 la somme de 109 000 €

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette inscription budgétaire.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.